

**DELIBERATION N° 72****Contrat de proximité et de solidarité 2015-2016****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
 Nombre de conseillers en exercice : 39  
 Nombre de présents : 29  
 Nombre de votants : 33*

**LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 décembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : JUMEL Sébastien, LANGLOIS Nicolas, RIDEL Patricia, CARU-CHARRETON Emmanuelle, WEISZ Frédéric, BUICHE Marie-Luce, ELOY Frédéric (à partir de la question n°4-1), AUDIGOU Sabine, GUEROUT François, LECANU Lucien, LEFEBVRE François, BEGOS Yves, CYPRIEN Jocelyne, VERGER Daniel, ROUSSEL Annette, PATRIX Dominique, MENARD Joël, DESMAREST Luc, CAREL Patrick, AVRIL Jolanta, PARESY Nathalie, LETEISSIER Véronique, BUSSY Florent (à partir de la question n°13), BUQUET Estelle, QUESNEL Alice, ANGER Elodie, BLONDEL Pierre, PETIT Michel (jusqu'à la question n°32), ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°32), GAUTIER André (jusqu'à la question n°32), BAZIN Jean (de la question n°4-1 à la question n°32), BREBION Bernard, JEANVOINE Sandra

**Sont absents et excusés** : ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°4), GAILLARD Marie-Catherine, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, CLAPISSON Paquita, BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël, THETIOT Danièle, OUVRY Annie, BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°4)

**Pouvoirs ont été donnés par** : GAILLARD Marie-Catherine à JUMEL Sébastien, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à BUICHE Marie-Luce, CLAPISSON Paquita à CARU-CHARRETON Emmanuelle, BUSSY Florent à WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël à GUEROUT François, THETIOT Danièle à PETIT Michel (de la question n°1 à la question n°32), OUVRY Annie à GAUTIER André (de la question n°1 à la question n°32)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que depuis l'adoption en 2012 de son projet de territoire « Seine-Maritime, Imaginons 2020 », le Département de Seine-Maritime poursuit sa stratégie visant à favoriser un développement équilibré du territoire.

Dans cet objectif, l'assemblée départementale a approuvé, lors de sa séance du 24 juin 2014, de nouvelles modalités d'accompagnement des communes et communautés de communes pour la période 2014-2020 : les contrats de proximité et de solidarité (CPS). C'est dans ce cadre que s'exerce désormais la programmation des subventions départementales aux équipements communaux et intercommunaux. Ces contrats définiront les projets reconnus comme prioritaires pour l'équipement du territoire et permettront des financements sur deux ans pour les projets retenus.

Ces nouvelles modalités d'aide sont entrées en vigueur au 1er septembre 2014.

Les demandes de subvention au titre du contrat 2015-2016 sont à déposer avant le 31 décembre 2014. Les projets subventionnés devront aboutir à un résultat d'appel d'offres au plus tard pour l'été 2016.

Il est proposé de solliciter l'inscription au contrat de proximité et de solidarité 2015-2016 des projets suivants :

- Travaux d'économies d'énergie dans les écoles maternelles et primaires
- École Sonia Delaunay – réhabilitation extérieure suite aux travaux de l'ANRU
- Maison Jacques Prévert – aménagements intérieurs
- Mille Club – réhabilitation (bardage, huisseries extérieures, aménagements intérieurs)
- Locaux pour services municipaux rue Descroizilles
- Locaux de stockage Cours de Dakar
- Étude d'un schéma directeur cyclable communal
- Château musée – réfection du mur de la Courtine Sud
- Église Saint Rémy – Toitures, vitraux, maçonnerie
- Église Saint Jacques – Toitures, vitraux, maçonnerie
- Création d'une salle de sports de combat
- Travaux d'économies d'énergie dans les équipements sportifs
- Rénovation des tennis extérieurs – stade Delaune
- Création de 2 squashes et des vestiaires pour le squash et le tennis – stade Delaune

Considérant :

- les nouvelles modalités de financement du Département,
- que les projets proposés sont susceptibles d'être éligibles au contrat de proximité et de solidarité,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- la délibération du Département de Seine-Maritime en date du 24 juin 2014 relative aux contrats de proximité et de solidarité,
- l'information apportée aux commissions n° 1 et 3 le 2 décembre 2014 concernant l'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le programme décrit ci-dessus,
- de solliciter la participation financière du Département de Seine-Maritime, au titre du contrat de proximité et de solidarité 2015-2016, pour la mise en œuvre de ce programme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que tout document y afférent.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
---